



Défaut d'assurances, journée des droits de la femme, responsabilité sociétale et environnementale... les news fleurissent au printemps !

NEWS



Bienvenue Patricia

Nous souhaitons la bienvenue à Patricia Angot qui rejoint notre équipe au poste de Responsable du pôle souscription-gestion et sinistres IARD.

Accueillir un nouveau talent est l'opportunité pour nous de consolider notre équipe d'experts afin de toujours mieux servir les projets de nos clients. Nous sommes ravis de pouvoir bénéficier de son expérience sur les grands risques d'entreprises, et savons que vous lui réserverez le meilleur accueil.

Trail des Vallées... dévalé !

Quelle magnifique aventure : La team Bellecour et la team IDRA rassemblées sur le trail des Vallées de 11 et 25 kms dimanche 16 Mars.

Malgré le froid polaire, de très belles performances. Merci.
« La force d'une équipe réside dans chaque membre. La force de chaque membre, c'est l'équipe. » Phil Jackson



Le chiffre clé

130M€ 160M€

Estimation des inondations de l'ouest :
entre 130 M€ et 160 M€ et 6 000 à
8 000 sinistres ouverts

Source : Caisse centrale de réassurance

Course de la Jonquille... quand chaque petit pas compte !

Bellecour a participé à la Course de la Jonquille. Chaque kilomètre parcouru s'est transformé en 1€ de don pour aider la recherche contre le cancer et accompagner les patients. 10 participants très motivés, 750 km cumulés, 750€ récoltés ! Parce que chaque pas compte dans la lutte contre le cancer, nous espérons pouvoir faire encore mieux l'année prochaine !





DOSSIER AUTO

PLUS DE 75 000 VÉHICULES EN DÉFAUT D'ASSURANCES



Retentissement dans le secteur du courtage d'assurance en ce premier trimestre 2025, où plusieurs milliers de véhicules circulaient en France en étant assurés auprès d'Accelerant Insurance Europe (AIE), compagnie ne disposant pas d'agrément en RC pour les couvrir dans l'Hexagone.

En effet, depuis le 1er janvier 2025, un courtier aurait placé des contrats flotte automobile (principalement de poids lourds) auprès d'AIE, assureur d'origine américaine et opérant en France en LPS* via un bureau de représentation belge. Si la compagnie dispose bien de plusieurs agréments sur le marché français, elle n'est en revanche pas autorisée à exercer sur la RC des véhicules terrestres automoteurs. De nombreux transporteurs se pensant assurés, disposant même d'un mémo véhicule édité frauduleusement par ce courtier, et portant le nom de la compagnie, se sont retrouvés dans des conditions précaires du jour au lendemain.

Certains courtiers font le choix d'une prise de risque non-maîtrisée et proposent des solutions

« coûte que coûte » et sous évaluées aux entreprises.

Aussi, nous vous alertons sur ces pratiques, souvent attirantes par leurs propositions tarifaires et vous recommandons la plus grande prudence sur le choix de votre courtier.

Cette situation inédite met en péril les fondamentaux de notre profession de courtier : clarté, transparence, et respect de la conformité.

Soyez assurés que BELLECOUR s'engage depuis toujours à sélectionner rigoureusement ses partenaires afin de vous proposer des solutions pérennes auprès d'acteurs reconnus sur le marché Français.

**Pour mémoire, les assureurs LPS (= en libre prestations de services) sont des sociétés étrangères, disposant d'une succursale dans l'union européenne, leur permettant de proposer librement leur contrat d'assurance en France. Toutefois, ceux-ci ne sont pas soumis aux réglementations françaises du Code des Assurances, et bien souvent ne disposent donc pas d'une provision en liquidités suffisante pour assurer leurs responsabilités vis-à-vis de leurs clients. Ainsi, ces dernières années, de nombreux acteurs se sont vu retirer leur agrément du jour au lendemain, laissant des milliers d'entreprises en défaut d'assurances.*

INFOS DU MOIS

JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE LA FEMME

9 personnes sur 10 dans le monde ont encore des préjugés sexistes. Dans l'univers professionnel, **on coupe 2,6 fois plus souvent la parole à une femme qu'à un homme**. Vous avez sûrement déjà entendu beaucoup de clichés discriminatoires dans votre quotidien. Chaque jour, ils impactent nos choix, nos attitudes. Si ces phrases peuvent paraître anodines, elles sont le fruit de constructions sociales sexistes qui peuvent avoir des conséquences préjudiciables pour les femmes et les filles.

A l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, notre TEAM s'est accordée un moment privilégié pour réfléchir aux femmes qui nous inspirent et ainsi créer la représentation de notre équipe.

Equipe féminine à plus de 75% : nous sommes fiers de travailler aux côtés de femmes, nous continuons à encourager et valoriser les compétences pour ouvrir la voie aux générations futures.

Célébrons nos différences et honorons les richesses humaines.



RÉDUCTION DU PLAFOND DE REVENUS DES INDÉMNITÉS JOURNALIÈRES À COMPTER DU 1/04/2025

Le décret publié au journal officiel du 21 février 2025 confirme la réduction du plafond de revenus pris en compte pour le calcul **des indemnités journalières de la Sécurité sociale (IJSS)**.

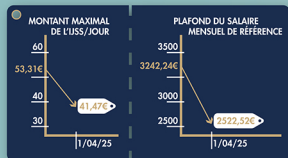
Entrant en vigueur le 1er Avril 2025, cette réforme aura nécessairement un impact sur les entreprises et les organismes d'assurances.

De quoi s'agit-il ?

Jusqu'à présent, les IJSS étaient calculées sur la base d'un salaire journalier de référence, déterminé à partir des 12 derniers mois de salaire avant l'arrêt de travail, dans la limite de 1,8 SMIC.

À partir du 1er avril 2025, ce plafond est revu à la baisse et passe à 1,4 SMIC.

Et en chiffres ?



• Quelles sont les conséquences ?

Avec la baisse du plafond, les IJSS versées par la Sécurité sociale vont diminuer, tandis que les règles de calcul du complément employeur, ne changent pas.

L'entreprise devra alors compenser une plus grosse part de la différence d'indemnisation sur le maintien de salaire, ce qui va mécaniquement alourdir la charge financière des entreprises.

La part de remboursement par les organismes d'assurances sera elle aussi plus importante pour chaque complément versé lors d'un arrêt pour maladie.

A quelles répercussions pouvons-nous nous attendre ?

Nous pouvons d'ores et déjà nous attendre à une revalorisation des contrats de prévoyance, d'assurances collectifs, et envisager un déficit sur les compagnies d'assurances, en 2025.



DOSSIER RSE

LA RSE, NON OBLIGATOIRE... JUSTE ESSENTIELLE !

LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la possibilité, pour les générations à venir, de pouvoir répondre à leur propres BESOINS »

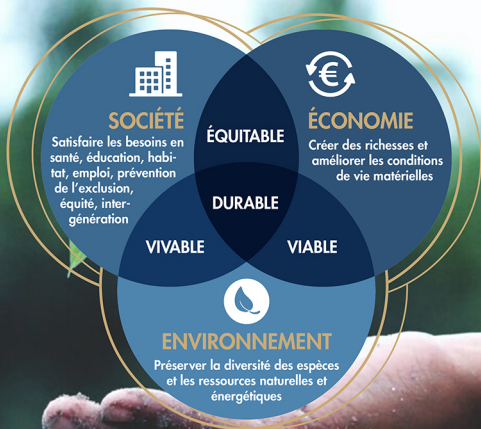
C'est la définition officielle retenue en 1987 par la commission des Nations Unies.

En d'autres termes, la RSE désigne la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable.

Cette définition donne au développement durable 3 dimensions à savoir :

- Économiquement efficace
- Socialement équitable
- Écologiquement tolérable

Le social doit être un objectif, l'économie un moyen l'environnement une condition.





DOSSIER RSE

LA RSE, NON OBLIGATOIRE... JUSTE ESSENTIELLE !

VERS LA NORMALISATION RSE : ISO 26000

Le norme ISO 26000 est le premier standard international en matière de RSE. Elle propose des lignes directives pour mener une démarche RSE.

ISO 26000 est un document normatif qui a été publié en 2010 et sur lequel 99 pays ont travaillé pendant 5 ans. Elle vise à accompagner les organisations dans leur démarche de développement durable en décrivant notamment ce qu'est la responsabilité sociétale d'une organisation, ses principes, ses outils et les thèmes qu'elle couvre.

Selon l'ISO 26000, la RSE

« C'est la responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et activités sur la société et sur l'environnement, se traduisant par un comportement éthique et transparent. »



BELLECOUR POURSUIT SON ENGAGEMENT RSE



BELLECOUR
ASSURANCES ■



Promotion de la culture, respect du droit des personnes, optimisation des conditions de travail... depuis sa création, le cabinet porte déjà ces valeurs. C'est donc naturellement qu'en 2023, nous nous sommes engagés dans une démarche de labellisation.

Nous sommes fiers de vous annoncer que nous avons obtenu ce 26 mars 2025, notre labellisation BRETAGNE 26000, certification RSE territoriale avec notre partenaire PRODUIT EN BRETAGNE, une version originale déclinée pour la norme internationale ISO 26000 qui va au-delà en matière d'engagements pour le développement local, le territoire, la culture et le soutien et sauvegarde du patrimoine breton.

Nous avons hâte de pouvoir échanger sur ce sujet avec vous : **Ensemble, nous pourrions contribuer à faire avancer nos initiatives et à renforcer notre impact positif.**



PERFORMANT
SUR TOUS LES TERRAINS



BELLECOUR
ASSURANCES ■



COLLECTION PRÊT-À-COURIR PRINTEMPS/ÉTÉ 2025

Sportive, solidaire et sociale, notre équipe n'hésite pas à mouiller le maillot quel que soit le terrain. Course de la jonquille, Octobre Rose, Téléthon... ou plus simplement des réunions un peu «sportives», chez Bellecour Assurances on ne lâche jamais rien !

Alors pour retrouver nos plus belles performances, n'hésitez pas à vous abonner à notre page LinkedIn.